

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 AVRIL 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET :
12. CENTRE SOCIAL STEPHANE
HESSEL. DEMANDE DE
SUBVENTION PROJET
VACANCES FAMILLES 2021.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 059-265904003-20210409-27042121D12_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Jean Pierre Engelaere donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absents : M. Roger CODEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Centre Social reconduit cette année le projet « vacances solidaires familles », dans le cadre de sa mission d'accompagnement et d'insertion des familles et que par courrier reçu le 23/03/2021, le Centre Social après avoir présenté le projet pour l'année 2021, sollicite son financement.

Il informe que cet été quatre familles mervilloises partiront avec l'aide de la CAF et de l'ANCV et cela pour la première fois puisqu'il s'agit de familles jamais parties en vacances. Elles partiront ensemble pour un séjour collectif en Normandie, hébergées en mobil-home au sein d'un camping.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019, le CCAS avait généreusement participé en versant une subvention de 100 euros pour chacune d'entre elles sous forme de tickets service.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à l'octroi d'une aide de 100€/famille inscrite dans ce projet, sous forme de ticket services.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.